

Pour validation
 de la CR du 13 /04/2023

Commission de la Recherche

Jeudi 2 mars 2023 à 9h30 – visioconférence
 (Établi par C.Varlet)

Relevé de décisions /Compte-rendu

La Commission de la recherche dans sa formation complète est constituée de 20 membres. Le Quorum de délibération doit être égal ou supérieur à 10 membres présents ou représentés.

	Présent	Absent	Pouvoir
Collège des Professeurs et autres enseignants et chercheurs rattachés à une équipe de recherche			
Mme Catherine MAUMI (AHTTEP/AUSser)	x		
Antonio BRUCCULERI (AHTTEP/AUSser)	x		
Mme Alessia de BIASE (LAA/Lavue)	x		
Mme Manola ANTONIOLI (LAA/Lavue)		x	Pouvoir Alessia de Biase
M. Xavier BONNAUD (GERPHAU)	x		<i>Quitte la CR à 11H40</i>
M. Xavier LAGURGUE (GERPHAU)		x	Pouvoir Xavier Bonnaud
Mme Rosa DE MARCO (AMP)	x		
M. Christian PÉDELAHORE (AMP)	x		
Mme Anne D'ORAZIO (LET/Lavue)		x	Pouvoir François Guéna
Mme Isabelle GRUDET (LET/Lavue)	x		
M. François GUENA (MAACC/MAP)	x		
Mme Anne TUSCHER (MAACC/MAP)	x		
Représentants du Collège des doctorants inscrits en formation initiale ou continue			
Mme Fleur RICHARD (AHTTEP)	x		
M. Benjamin LOISEAU (MAACC/MAP)	x		<i>Rejoint la CR à 10H00</i>
Personnalités extérieures			
Mme Sonia KRAVEL (MCF enseignante-chercheuse à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage, Versailles – Marseille.	x		
M. Philippe DURANCE (Professeur au CNAM, titulaire de la chaire Prospective et Développement durable, directeur du département Innovation, membre du conseil pédagogique de l'Ecole doctorale (ED) Abbé Grégoire et responsable national du doctorat en sciences de gestion.	x		
M. Nazih MECHBAL (Professeur des Universités Arts et Métiers ParisTech –ENSAM, Vice-président « formation » à HESAM Université)	x		<i>Quitte la CR à 11H20 et donne Pouvoir à Philippe Durance</i>
Mme Catherine DESCHAMPS (Professeure HDR en SHS à l'ENSA Nancy. Chercheuse titulaire au LHAC		x	

(ENSA Nancy), associée à EVCAU (ENSPVS) et auSophiapol/Lasco (Univ. Paris-Nanterre).			
M. J. Kent FITZSIMONS, MCF en TPCAU à l'ENSAP Bordeaux, docteur de Rice University (Houston, Texas), membre du laboratoire PAVE (Profession, Architecture, Ville, Environnement) de l'ENSAP Bordeaux, Architecte diplômé de Mc Gill University,	x		<i>Quitte la CR à 11H40</i>
M. Angelo BERTONI (Professeur HDR en Ville et territoires à l'ENSA Strasbourg, architecte –urbaniste - Université de Florence)	x		<i>Quitte la CR à 10H50 et donne Pouvoir à Kent Fitzsimons</i>
Nombre de voix	16	4	3
Invité(e) s permanent (e)s			
Mme Caroline LECOURTOIS (Directrice)	x		
Mme Vincentella DE COMARMOND (Directrice adjointe)	x		
Mme Caroline VARLET (Responsable du service de la recherche)	x		
Mme Sophie VERRIER (Responsable de la coordination des instances et du pôle juridique)		x	Mme Anaïs CAMPANAUD Pole juridique

À l'ouverture de la séance, le Président constate que **le quorum est atteint** (16 membres présents en début de la réunion et 3 pouvoirs = 19 membres). La Commission de la Recherche peut dûment délibérer.

9h30 ouverture de la séance de la Commission de la Recherche.

Timing	Points	Descriptifs de l'ordre du jour	Rapporteur(s)	Documents
		<p>1. Présentation des nouvelles modalités d'évaluation pour l'attribution des décharges pour activités de recherche et lancement de la campagne.</p> <p>2. Congés pour étude et recherche : lancement de la campagne</p> <p>3. Bilan du séminaire de recherche</p> <p>4. Demandes de financement de mobilités pour des doctorants</p> <p>5. Vote pour la désignation d'un membre extérieur de la CR en remplacement de Catherine Deschamps</p> <p>6. Renouvellement des représentants de la CR dans les COPIL de l'école :</p> <p><i>1 doctorant pour le COPIL Santé et vie étudiante</i></p> <p><i>1 enseignant pour le COPIL Stratégie numérique</i></p> <p><i>1 enseignant et 1 doctorant pour le COPIL Valorisation</i></p>		Documents joints dans le dossier commun

		<p><i>1 enseignant pour le COPIL Relations internationales</i></p> <p>7. Point d'information :</p> <p>a. Revalorisation des contrat doctoraux</p> <p>b. Comité de Suivi Individuel : nouvelle organisation</p>		
--	--	--	--	--

Validation du relevé de décisions de la CR du 11 janvier 2023

Le relevé de décisions de la CR du 11 janvier 2023 a été soumis aux membres de la CR.

DECISION :

Le compte-rendu/relevé de décisions de la séance du 11 janvier 2023 est validé à l'unanimité par les membres de la commission de la recherche.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 18 voix

Contre : voix

Abstention : voix

Nbre de votant : 18 votants

Ce document peut être diffusé.

1) **Présentation des nouvelles modalités d'évaluation pour l'attribution des décharges pour activités de recherche et lancement de la campagne.**

Alessia de Biase et François Guéna présentent les nouvelles modalités d'évaluation pour l'attribution des décharges pour activités de recherche et le lancement de la campagne. Ces nouvelles modalités doivent être affinées et faire l'objet d'un consensus.

Alessia de Biase restitue la généalogie de la procédure présidant à l'attribution des décharges pour activités de recherche dans laquelle on peut distinguer trois temps : après une période essentiellement basée sur des protocoles déclaratifs (2018-2020) produisant un système mécanique reproductif, en 2020-21, les modifications portent sur le développement des tentatives antérieures pour établir un référentiel et la mise en œuvre de typologie de profils. L'année suivante les dossiers se solidifient notamment en intégrant des dimensions prospectives (sans pour autant identifier les cours à décharger). Le projet, aujourd'hui, auquel s'est attelé un groupe de travail composé de Angelo Bertoni, Alessia de Biase, Antonio Brucculeri, et François Guéna, est d'effectuer une réécriture complète du référentiel et de proposer un modèle pour le rapport. Il s'agit aussi de pouvoir créer une réserve d'heures pour les enseignants qui arrivent à l'école.

Un paradoxe doit être souligné : les heures d'encadrement doctoral entrent dans l'emploi du temps enseignant mais ne sont pas comptabilisées dans les décharges. Une situation complexe se dessine où les plus « chargés » ont eu le moins de décharges (profil : HDR + direction unité de recherche) : cela pose de gros problèmes quant aux réalités du travail fourni, et cela amoindrit le rôle du directeur de laboratoire. La mise en place de l'évaluation par les tiers rencontre des difficultés (seul un tiers des enseignants sollicités ont accepté de faire ces évaluations lors de la précédente campagne).

François Guéna souligne qu'il est important de garder le meilleur issu de ce bilan et de mettre l'accent sur les diplômés plus que les statuts (pour éviter que les statuts ne « collent » pas aux diplômés). Le dossier doit aborder à la fois le contenu scientifique, en terme de bilan et mais aussi de projet en gardant bien à l'esprit que les décharges concernent aussi le futur, notamment en permettant de réimpliquer les directeurs d'unités de recherche pour construire les politiques scientifiques dans leurs laboratoires.

Benjamin Loiseau rejoint la CR à 10h00.

Alessia de Biase trace les lignes principales du processus d'évaluation : la palette de décharge va de 0 à 128 heures. Pour les décharges de 0 à 32h sont concernés les EC débutants sans doctorat mais avec une petite activité scientifique et une participation dans les unités de recherche. La distinction s'effectue entre les 64 et les 96 (0,2/0,3) au niveau de la notion de participation sans ou avec activités de coordination scientifique (colloque, journées d'études, participation ou

coordination à des programmes de recherche...) et pour les publications sont concernés les articles avec ou sans comité de lecture. Pour les décharges comprises entre 96 à 128 heures (0,3 et 0,4) il s'agit d'EC qui ont la coordination des activités de recherche (organisation colloques, coordination de projet financés), et d'articles publiés dans des revues avec comité de lecture ainsi que des directions d'ouvrages.

L'idée est de s'adosser aux critères présents dans les rapports d'activité préparés pour les promotions (partie sur le rayonnement par exemple)

Il s'agit aussi d'affirmer un caractère incitatif par rapport aux diplômés : un « bonus » par exemple de 32 heures (qui s'ajoutent) pour max 2 années dans le cadre d'une EC qui est dans parcours doctoral (décharges pour thèses) ou dans le cadre d'une préparation de HDR (32h pour une année). La CR peut aussi demander au CA 32 heures de décharges administratives pour les directions des unités de recherche (par unité).

Caroline Lecourtois précise une spécificité de l'ENSAPLV : 88 heures pour activités recherche + 40 heures pour l'encadrement doctoral (vote au sein de la précédente CR). Les textes évoquent 128 heures de décharge pédagogique pour activité de recherche dont la nature n'est pas précisée dans le décret (il peut y avoir des décharges pour travaux d'intérêt général). Le CA de l'ENSAPLV a accordé des décharges pour les présidences d'instances.

Vincentella de Comarmond indique que l'établissement dispose d'un tableau très précis sur les décharges.

Catherine Maumi rappelle aux collègues non enseignants en ENSA que le service en ENSA est de 320 heures et la situation sur les décharges a pour objectif de rejoindre le nombre d'heures existant dans le service universitaire (mais cela est rendu difficile par le nombre insuffisant de postes pour effectuer les décharges). En ce qui concerne les 40 heures destinées à l'encadrement doctoral, l'attribution des heures se fait au prorata du nombre de doctorants encadrés par doctorant, soit 8 heures par doctorant (4 heures pour une co-direction) dans la limite de 5 doctorants (soit 40 heures).

Philippe Durance remercie pour les précisions sur le contexte des ENSA et s'interroge sur le volume que représentent les demandes (60 dossiers de demandes - 3000 heures) ainsi que sur les éléments évalués entre bilan et projet : dispositif présenté ici semble donner moins de décharge aux jeunes chercheurs qu'aux chercheurs confirmés.

Xavier Bonnaud s'interroge sur l'accompagnement de l'école si les demandes ne correspondent pas et donc des potentielles générosités : il ne s'agit pas de faire de doublon avec les congés études et recherches ni avec les activités de direction qui peuvent être mutualisées.

Alessia de Biase précise qu'en terme de générosité potentielle, cela se fera dans un travail d'équilibrage.

Nazih Mechbal souligne que le CNU mène une réflexion nationale sur ces questions car il travaille sur les qualifications. Il faut décharger davantage les jeunes chercheurs. Pour la direction d'une UMR les décharges vont de 16 à 54 heures. En revanche à l'université, pas d'heure de décharge pour la coordination, ce qui est sans doute lié au fait que le service est de 192 heures.

Alessia de Biase témoigne du fait que le travail a été fait mais le Ministère de la Culture ne le prend pas en compte (elle était en charge de cette question dans le CNECEA dans la précédente mandature 2018-22) en ne réglant pas notamment le problème des disponibilités des ETP de remplacement.

Kent Fitzsimons remercie pour ce bilan et indique qu'à l'ENSA Bordeaux le même problème existe : l'enveloppe est constante et bute contre le problème des plafonds d'ETP. Cette situation de blocage incontournable est un des aspects qui alimentent la mobilisation actuelle.

Caroline Lecourtois rappelle que 47 enseignants bénéficient de 10 ETP au total : toutes les demandes ne sont pas remplacées dans l'enseignement et le statut d'enseignement n'est pas finalisé dans le protocole entre MESRI et MC. Derrière ce travail, il faut préparer les profils de remplacement ce qui représente une grande charge pour l'administration qui est prise par ailleurs.

Isabelle Grudet remercie pour le travail accompli et s'interroge sur la demande au CA : s'agit-il bien de viser à dépasser le plafond des 128 heures ? **Alessia de Biase** le confirme ainsi que les soutiens pour HDR.

Catherine Maumi pointe la nécessité d'une stabilité du programme pédagogique pour pouvoir travailler, car si celui-ci change entre la constitution des dossiers de demande de décharge et le travail sur les répartitions, le système peut se déphaser. Comment se passe la phase de rééquilibrage ? En particulier sur le fait que sur 10 ETP, 2 sont des ETP en lien avec les Chaires, qui se terminent pour la rentrée 2024.

Caroline Lecourtois souligne le fait que les décharges attribuées pour deux ans est un vrai sujet car non réglementaire.

Angelo Bertoni relaie l'expérience à Marseille de décharges sur deux ans avec un très court bilan à mi parcours.

Xavier Bonnaud s'interroge sur le périmètre global de ces demandes : une lecture croisée par discipline pourrait permettre de raisonner aussi en intégrant ces particularités ?

Alessia de Biase s'interroge sur des typologies d'heures à décharger, question à réfléchir en lien avec des champs et la CFVE ?

Rosa De Marco souhaite mettre l'accent sur l'incitation et non sur le contrôle ainsi que sur l'énergie indispensable pour solliciter le ministère quant aux moyens à donner aux ENSA qui doivent soutenir des formes de recherche qui leur sont propres.

Angelo Bertoni remarque qu'en ce qui concerne l'encadrement doctoral, les collègues HDR ne sont pas incités à encadrer des doctorants car ils perdent des heures pour la recherche. A l'université, l'encadrement doctoral est considéré comme de la recherche (primes par doctorant). Les jeunes chercheurs des ENSA ne sont pas toujours titulaires de doctorats, ce qui est une situation différente de l'université où les enseignants sont déjà docteurs : leurs heures de décharges sont destinées à maintenir leur implication.

Philippe Durance et Sonia Keravel confirment que l'encadrement doctoral est considéré à l'université comme un travail de recherche car le doctorant s'inscrit dans le programme de recherche de son directeur.

Alessia de Biase précise que la procédure est votée en CR et les décharges en CPS et détaille la composition du dossier :

Composition du dossier :

1 le(s) diplôme(s), statut, nature de la demande, lettre directeur de thèse/ directeur garant pour l'HDR

2 CV -restituant l'activité de recherche passée

3 le projet

4 la liste des cours à décharger (indiquer précisément les cours suspendus et préciser les heures à remplacer)

Calendrier : Dépôt dossier 9 mai Vote fin mai 25

DECISION : Les membres de la commission de la recherche décident de retravailler et de proposer un vote en ligne pour affiner les propositions.

Angelo Bertoni part à 10h50 et donne son pouvoir à Kent Fitzsimons.

2) Congés pour étude et recherche : lancement de la campagne

François Guéna explique le déroulé de la campagne suivant le calendrier du CNECEA diffusé lundi 09 janvier 2023 :

- Début de la campagne le 6 mars,

- Décisions du CPS avant le 6 avril pour envoi le 7 avril 2023 au ministère (Laurence Ricou reçoit l'information et la transmet).

La CR reçoit les dossiers et donne un avis et le CPS statue et transmet au Ministère de la Culture.

Il est à noter que les CER peuvent avoir une influence sur la question des décharges.

3) Bilan du séminaire de recherche

François Guéna donne la parole à **Fleur Richard** pour une présentation et un bilan du séminaire de recherche.

Fleur Richard expose l'organisation et la coordination du séminaire par une équipe de 5 doctorants représentant 4 des 6 unités de recherche (avec le soutien d'Alessia de Biase, de Rosa De Marco et de Catherine Maumi).

Pour 2023, le thème traité est « épistémologie et méthode de la recherche en architecture » avec l'idée de préfigurer un module de formation pour l'École Doctorale Abbé Grégoire. Le bilan est très positif, notamment en terme d'ouverture sur l'extérieur par les personnes accueillies et en particulier un public au-delà de l'école. Le groupe voudrait continuer et souhaite élargir aux autres années et aux autres écoles.

La demande principale porte sur deux aspects : le matériel (améliorer l'audio pour la rediffusion, question de gestion

des emprunts de matériel et problème avec le compte WEBEX Cifre limité à 40') et les moyens (prise en considération financière des 100 heures de travail des doctorants sur l'année et invitation de communicants extérieurs).

Alessia de Biase rappelle que l'utilisation des préciputs (reliquat ANR montant 8895 euros) qui pourraient être alloués aux doctorants pour entre autres abonder le séminaire, est une demande ayant fait l'objet d'un vote lors de la CR de Janvier 2023.

Xavier Bonnaud précise que le GERPHAU a parfois pris en charge des billets de train quand il le fallait mais si la mise à disposition des préciput à cet effet le permet, c'est bien car cela identifie les activités du séminaire.

Kent Fitzsimons demande si cela peut entrer dans les ECTS à valider au sein de l'ED Abbé Grégoire, ce qui lui est confirmé.

Philippe Durance propose de mettre la question du module à l'ordre du jour du prochain Conseil de l'Ecole Doctorale Abbé Grégoire.

Caroline Lecourtois précise que les préciputs sont arrivés en recette et leur mise en dépenses de fonctionnement de la recherche avec l'aide aux doctorants et 10000 euros pour l'adhésion à HESAM université, sera discuté en CA le 8 mars 2023. Cela n'est pas gagné car il y a des difficultés de construction des budgets.

Isabelle Grudet remercie les doctorants pour ce travail. Ce séminaire répond à des enjeux très importants à la fois dans la dynamique interne et pour l'ouverture sur l'extérieur, en particulier en direction des étudiants de l'école. Autre enjeu le séminaire de post-master est aussi très important pour l'articulation et la synergie (à souligner dans le dossier HCERES).

Rosa De Marco suggère que le parcours recherche puisse être relié à ce séminaire pour augmenter les passerelles.

Catherine Maumi souscrit à ce qui vient d'être dit : le séminaire représente une réelle valeur pour faire connaître le 3^e cycle à l'école et cela renvoie aussi à la considération apportée à ce travail. Il faudrait fluidifier l'organisation en considérant les doctorants comme des chercheurs (ils sont membres titulaires des unités de recherche).

Caroline Lecourtois rappelle que qu'en terme de diffusion et de valorisation tous les événements sont intégrés dans un tableau piloté par le service Communication de l'école : il convient de se mettre en cohérence avec ce service. Les doctorants en contrat sont des agents de l'école donc cela rend possible l'obtention d'un compte Webex. Pour les emprunts de matériels, il faut échanger avec les services, cependant il est nécessaire que nous ayons, côté administration, des éléments clairs.

Alessia de Biase/Vincentella de Comarmond soulignent le fait que du matériel a été acheté pour la salle de séminaire des Ardennes, dont l'installation est en cours.

Caroline Lecourtois précise que le service informatique est là pour aider au fonctionnement des outils mais pas pour gérer les prêts. Il faut donner peut-être une liste de matériel et se mettre en relation avec le service logistique et faire passer les recensements avec le responsable du service logistique, en faisant remonter les demandes à Caroline VARLET qui fera le lien avec les autres services.

Nazih Mechbal part à 11h20 et donne son pouvoir à Philippe Durance.

4) Demandes de financement de mobilités pour des doctorants

François Guéna présente les dossiers de Alexandra VAN MILINK et Pierre BOUILHOL.

Catherine Maumi rappelle que les doctorants s'inscrivent tous à l'ED Abbé Grégoire. Or ils ne bénéficient d'aucune aide de l'ED, d'où la proposition de la précédente CR que le CA de l'ENSAPLV vote une enveloppe budgétaire spécifique (aide à la mobilité et aide à la soutenance), enveloppe gérée par la CR de l'école. Le montant de cette enveloppe correspond à 5000 euros pour 2023. Une discussion a eu lieu lors des dernières CR sur les l'utilisation des préciput des ANR qui pourraient venir alimenter une ligne budgétaire spécifique à la CR afin de financer d'autres aides.

Caroline Lecourtois précise que l'ED offre des enseignements à nos étudiants et qu'ils ne peuvent donc pas bénéficier d'autres aides de l'ED. Une demande de financements a aussi été faite auprès du Ministère de la Culture pour un

montant de 10000 euros mais l'école n'a obtenu que 5000 euros. Une nouvelle demande sera faite pour l'année 2023.

Catherine Maumi précise que tous les doctorants peuvent remplir un formulaire de demande d'aide transmis par le service de la recherche. Il est demandé une contribution à 50% par le laboratoire et 50% sur cette ligne budgétaire spécifique (aide à la mobilité/aide à la soutenance). Elle rappelle l'inégalité entre doctorants en fonction de leur rattachement, d'où la création de cette ligne budgétaire spécifique interne à l'école.

DECISION :

Les membres de la commission de la recherche votent à l'unanimité les deux demandes de financement de mobilités.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Nbre de votant : 19

5) Vote pour la désignation d'un membre extérieur de la CR en remplacement de Catherine Deschamps

Pour Mémoire Article 6 : Remplacement d'un membre de la CR en cours de mandat

Les modalités de désignation et de remplacement des membres des différents collèges composant la CR sont déterminées par le décret n° 2018-109 précité, art. 5 et 20 et les délibérations du CA du 18 juillet 2018 et du 12 octobre 2018.

François Guéna informe qu'une personne a été identifiée en remplacement de Catherine Deschamps : Guillaume Meigneux (ENSA Clermont Ferrand).

Rosa De Marco propose un vote sur le principe (à partir de la liste validée par le CA).

Alessia de Biase rappelle l'attention à porter à la pluralité des disciplines, et à la nécessité pour les membres extérieurs de ne pas appartenir à une UMR de l'école.

Kent Fitzsimons s'interroge sur la possibilité pour les personnalités extérieures de voter pour les autres personnalités extérieures

DECISION :

Les membres de la commission de la recherche votent à l'unanimité la désignation de Guillaume Meigneux tant que membre extérieur de la CR.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 19 voix

Contre : 0 voix

Abstention : voix

Nbre de votant : 19

Kent Fitzsimons et Xavier Bonnaud partent à 11h40. Le quorum s'élève désormais à 15, ces deux personnes ayant initialement deux pouvoirs.

6) Renouvellement des représentants de la CR dans les COPIL de l'école :

Il est proposé de nommer les membres de la CR ci-dessous dans les COPIL de l'ENSA-PLV :

1 doctorant pour le COPIL Santé et vie étudiante : Fleur RICHARD

1 enseignant pour le COPIL Stratégie numérique : François GUENA

1 enseignant et 1 doctorant pour le COPIL Valorisation : Alessia DE BIASE et Benjamin LOISEAU

1 enseignant pour le COPIL Relations internationales : Christian PEDELAHORE

DECISION :

Les membres de la commission de la recherche votent à l'unanimité les nominations de :

- Fleur Richard au COPIL Santé et vie étudiante
- François Guéna au COPIL Stratégie numérique
- Alessia De Biase et Benjamin Loiseau au COPIL Valorisation
- Christian Pédelahore au COPIL Relations internationales

Le résultat du vote est le suivant :

Pour : 15 voix

Contre : 0 voix

Abstention : voix
Nbre de votant : 15

7) **Point d'information :**

a. Revalorisation des contrat doctoraux (document joint)

Benjamin Loiseau fait part des retours des doctorants sous contrat doctoral Ministère de la Culture, qui pointent un certain désespoir de ces doctorants qui se sentent pauvres.

Caroline Lecourtois indique que le nouveau texte du MESRI ne s'applique pas aux contrats du Ministère de la Culture car le contexte juridique est différent. Cependant le Ministère de la Culture est en train de s'aligner (il n'y a pas en réalité beaucoup de différence car les heures d'enseignement MC ENSA s'ajoutent au salaire), pour une mise en œuvre en Janvier 2024 (pas d'information sur une éventuelle retroactivité). Les chiffres sont les suivants : MESRI 2044 euros brut et MC 1663 euros brut. Pour rappel, si le contrat est fait avec l'établissement, la masse salariale, elle, vient directement du Ministère de la Culture. Elle propose une réunion avec Lina Mendy, responsable du service RH de l'ENSAPLV.

b. Comité de Suivi Individuel des doctorants : nouvelle organisation

Catherine Maumi rappelle qu'à l'issue de la reprise du travail en novembre/décembre 2022, la décision a été prise d'avoir un processus commun pour les 6 unités de recherche de l'école. Un formulaire a été rédigé et a été adressé au nom des directeurs des 6 laboratoires le 4 janvier 2023 à l'ED. Elle fait état des échanges et indique que le texte est pratiquement prêt, les doctorants doivent être informés : une réunion est prévue à cet effet dans les prochains jours.

François Guéna propose pour finir un point sur la mobilisation dans les ENSA:

Caroline Lecourtois rappelle la situation de grande difficulté dans laquelle se trouvent les ENSA dont en particulier l'ENSA Normandie qui reprend un mouvement des directeurs co-signés par les présidents de CA. Deux rapports IGAC ont été réalisés sur l'enseignement supérieur architecture du Ministère de la Culture : un premier sur la mise en œuvre de la réforme de 2018 et un second sur l'évolution des ENSA et les conditions d'accueil dans les ENSA (élaboration d'un plan santé étudiants). Il faut aussi souligner que les statuts ne sont pas finalisés et qu'il y a de grands problèmes de budgets face aux contraintes notamment énergétiques. Pratiquement toutes les écoles sont mobilisées. A la Villette les cours sont banalisés.

Notre tutelle étant elle-même est pieds et poings liés, il est nécessaire d'aller alerter plus haut, aussi le bureau du collège des directeurs a été reçu par le Sénat et une visite de députés à l'école a eu lieu le 1^{er} mars 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 12h30.

Rappel du calendrier des réunions de la CR à venir :

Jeudi 13 avril 2023 Jeudi 25 mai 2023 Jeudi 6 juillet 2023 Jeudi 21 septembre 2023

Les dossiers à traiter pourraient être des délégations CNRS, des demandes de CER, les décharges 2023, les aides aux doctorants (aide à la mobilité, aide à la soutenance, etc).

Il est précisé que la Commission de la Recherche, mis à part pour le classement des contrats doctoraux, émet uniquement des propositions à destination du CPS qui a la charge d'acter ces propositions, d'où des calendriers extrêmement contraints sur certains dossiers.

François Guéna
Président